

MARCHE DE PRESTATIONS INFORMATIQUES

Marché n° 2011- 009



Midi-Pyrénées Innovation

Agence régionale de l'innovation
11 boulevard des Récollets
31078 Toulouse Cedex 4

Objet de la consultation :

Analyse des besoins utilisateurs en système d'information unifié de Midi-Pyrénées Innovation et rédaction d'un cahier des charges technique et fonctionnel des outils informatiques, en prévision de la rédaction d'un appel d'offre pour la mise en place d'une solution.

Date d'envoi de la demande : 1^{er} décembre 2011
Date limite de remise des offres : 6 Janvier 2012 - 12h00
Choix des candidats : semaine 03/2012

ORGANISME QUI PASSE LA COMMANDE ET SES REPRESENTANTS

Identité

Midi-Pyrénées Innovation

11 boulevard des Récollets
31078 Toulouse cedex 4

Représentant

Le Directeur Général de Midi -Pyrénées Innovation
Christophe Nicot

ARTICLE 1 – PRESENTATION DE L'AGENCE

Promoteur de l'innovation et référent régional, Midi-Pyrénées Innovation (MPI), agence régionale de l'innovation, accompagne et oriente les entreprises midi-pyrénéennes. L'agence leur propose des outils, méthodes, contacts qualifiés, et solutions concrètes centrées sur l'innovation.

En complément de ce suivi de projets, l'agence organise des actions de sensibilisation et de promotion de l'innovation, et notamment des événements dont elle assure la communication, la diffusion, la gestion des inscriptions. Les Rencontres MID et le concours des Inn'Ovations sont des actions majeures pour l'agence.

L'agence participe également à des animations de clusters, conduit des programmes d'actions collectives et organisme des formations en partenariat.

Des opérations de communication sont régulièrement lancées pour favoriser la promotion d'actions de l'agence ou de ses partenaires (Fil de l'innovation, site Internet ...)

Véritable coordinateur du dispositif régional d'aide à l'innovation, MPI apporte son soutien aussi bien dans les secteurs d'activités précurseurs que traditionnels. MPI agit pour la compétitivité de Midi-Pyrénées et son rayonnement aux niveaux national et européen.

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

Pour remplir ses missions, l'agence a depuis sa création, fait développer et fait évoluer un ensemble d'outils informatiques composant son système d'information lui permettant ainsi de suivre, gérer et faciliter son activité.

Les évolutions tant organisationnelles qu'en système de gestion des informations nécessitent pour l'agence d'évoluer vers une solution plus simple, plus globale, plus légère, plus ouverte, plus flexible permettant une synergie accrue entre les différents utilisateurs.

Pour permettre à l'agence de déterminer par la suite la ou les solutions les plus adaptées à ses problématiques, MPI souhaite consulter plusieurs prestataires, conseils en système d'information, pour rédiger ensemble un cahier des charges fonctionnel et technique de l'ensemble de ses besoins informatiques actuels.

Midi-Pyrénées Innovation (MPI) est équipée à ce jour d'outils permettant :

- une gestion de contacts et d'organismes,
- une gestion de données indexées dans une base documentaire,
- une gestion et un suivi de processus projets et d'actions liées,
- une gestion d'évènements dont l'administration et de gestion du concours Inn'Ovations,
- de partager des agendas entre utilisateurs,
- de générer des ordres et frais de missions,
- une gestion de rapport de temps/homme d'après une codification métier,
- une gestion d'envoi et de suivi de messages électroniques en masse,
- de procéder à des recherches ciblées grâce à un moteur de recherche multicritères, en plein texte, par mots-clés, arborescence, etc.
- agendas partagés en ligne (ressources humaines et matérielles)
- gestion de compte utilisateurs

Le cahier des charges technique et fonctionnel qui sera rédigé complètera l'appel d'offres qui sera lancé ultérieurement pour le choix d'une application globale ou d'applications permettant de répondre aux besoins.

La proposition devra comporter une option liée à l'accompagnement de MPI dans la sélection des offres futures.

MPI attache une grande importance à ce que le prestataire sélectionné au titre du présent marché soit indépendant de revendeurs informatiques ou de solutions existantes.

ARTICLE 3 - COMPOSITION DU MARCHÉ

Il est composé d'un lot unique comprenant :

- une analyse de l'ensemble des outils informatiques et surtout des besoins utilisateurs de l'agence permettant une synergie entre les différents services,
- la rédaction d'un cahier des charges techniques et fonctionnel traduisant les besoins.

ARTICLE 4 - DATE D'EFFET ET DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché entrera en vigueur à compter de sa notification par Midi-Pyrénées Innovation.

ARTICLE 5 – FONCTIONNALITES DES OUTILS ACTUELS

Liste des outils actuellement utilisés par MPI.

- une gestion de contacts et d'organismes,
- une gestion de base documentaire,
- une gestion et un suivi de processus projets et d'actions liées,
- une gestion d'évènements dont l'administration et de gestion du concours Inn'Ovations,
- de générer des ordres et frais de missions,
- une gestion de rapport de temps/homme d'après une codification métier,
- une gestion d'envoi et de suivi de messages électroniques en masse,
- de procéder à des recherches ciblées grâce à un moteur de recherche multicritères, en plein texte, par mots-clés, arborescence, etc.
- une identification utilisateur unifiée
- de gestion des temps
- agendas partagés en ligne (ressources humaines et matérielles)
- gestion de compte utilisateurs

ARTICLE 6 - ELEMENTS TECHNIQUES

Les outils actuels sont notamment développés sous Java et php s'appuyant sur des bases de données MySql.

ARTICLE 7 – OFFRE DE PRIX

L'offre de prix sera présentée sous la forme d'un devis détaillé.

Le prix proposé devra intégrer les temps de rencontre préalables et en cours de mission entre le prestataire et MPI ainsi que tous les frais.

L'offre devra comporter une option correspondant à l'accompagnement de MPI dans la sélection des candidats qui répondront au futur appel d'offres qui sera lancé à l'issue de la présente mission de conseil.

ARTICLE 8 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 8 – TRANSMISSION DE L'OFFRE

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté ou par mail portant les mentions du titre du présent marché.

Ce pli doit contenir les pièces définies dans le présent cahier des charges et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, parvenir avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

MIDI-PYRENEES INNOVATION
A l'attention de Marc BIGOT
11, boulevard des Récollets
31078 TOULOUSE cedex 4
Ou bien au mail suivant : marc.bigot@mp-i.fr

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à leurs auteurs.

ARTICLE 9 - OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu de MPI, à titre confidentiel, des renseignements, documents ou objets quelconques, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution du marché ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celui-ci.

Il doit sans délai avertir MPI de toute violation à l'obligation de confidentialité ci-dessus.

ARTICLE 10 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les droits du prestataire :

Le prestataire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la réalisation de la prestation.

Le prestataire s'engage à céder à titre exclusif à MPI l'intégralité des droits patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de MPI et notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Chaque création fera l'objet d'un avenant spécifique lequel précisera notamment le mode et la nature. Le montant de la rémunération afférente aux droits sera mentionné dans les devis.

L'avenant spécifique mentionnera également la durée de la cession des droits et la portée géographique.

Le prestataire garantira à MPI la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

La cession des droits de propriété intellectuelle est réalisée à titre exclusif au profit de MPI, laquelle n'aura néanmoins aucune obligation d'exploiter lesdits droits.

MPI aura l'entière liberté de protéger chacune des créations à son nom par un titre de propriété industrielle.

Les droits des tiers :

Le prestataire garantit MPI contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, de leurs droits voisins, de leurs droits de la personnalité, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit.

ARTICLE 11 - CHOIX DES CANDIDATS

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- N° Siret
- Extrait Kbis de moins de 6 mois
- N° TVA
- Attestations prouvant la régularité aux obligations sociales et fiscales
- Coordonnées complètes de l'entreprise
- Présentation de l'entreprise (références, qualifications ...)

ARTICLE 11 – FORME DE LA COMMANDE

Concernant les différentes opérations, MPI, en fonction de ses besoins, confiera la mise en œuvre des étapes chiffrées ci-après au(x) prestataire(s) choisi. Le(s) prestataire(s) sera(ont) tenu de l'exécuter dans les prix fixés au tableau des prix.

Après avoir validé cette proposition, MPI adressera un « bon d'engagement ou bon de commande » au(x) prestataire(s) officialisant la commande de prestation, assorti du planning à respecter.

Réalisation des prestations / validation

Le(s) prestataire(s) réalisera(ont) les prestations dans les délais et selon les prescriptions transmises par MPI.

ARTICLE 12 - CHOIX DES PRESTATAIRES

Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Qualité technique et méthodologique de l'offre globale : 70 points

Afin de pouvoir départager les candidats sur le critère de qualité technique il est demandé la présentation d'une note méthodologique établie selon le plan suivant :

- Méthodologie d'accompagnement
- Contrôle qualité
- Qualification de l'entreprise
- Références clients et prestations réalisées
- Niveau de compétences de l'entreprise
- Composition de l'équipe qui accompagnera MPI et qualification
- Connaissances des systèmes d'exploitation et référencement

Les éléments fournis dans ce cahier des charges ne sont qu'indicatifs. Dans son offre le prestataire peut en modifier les termes et proposer des évolutions ou variantes.

Prix des prestations : 30 points

- Montant des honoraires pour les phases de mise en œuvre
- Conditions de paiement

Le prix proposé devra intégrer les temps de rencontre préalables et en cours de mission entre le prestataire et MPI ainsi que tous les frais.

Correspondants :

Aspects techniques :

- David Spaëth – Webmestre – Tél : 05 34 40 97 52

Aspects administratifs :

- Marc Bigot – Secrétaire Technique - Tél : 05 34 40 41 06